



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article951>

Décentralisation rampante des EPLÉ, régionalisation des CIO : une soumission de l'éducation aux intérêts du pat local

Date de mise en ligne : lundi 24 décembre 2012

- Actualité des luttes - Second degré -

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Collèges et lycées : Ingérence des collectivités territoriales

Les lois de décentralisation (1983 puis 2004) ont transféré aux communes, départements et régions les charges de fonctionnement et d'équipement des locaux scolaires, le recrutement et la gestion des personnels non enseignants, et fait des collèges et lycées des Établissements Publics Locaux d'Enseignement. Aujourd'hui, la "réforme du cadre budgétaire et comptable" des EPLE impose aux chefs d'établissement **d'élaborer les budgets en fonction des orientations et objectifs des collectivités territoriales**, et la modernisation de la gestion comptable permet un contrôle en temps réel par les CT de la comptabilité de chaque EPLE. Et comme en matière d'économie budgétaire, c'est au tour des collectivités territoriales de se serrer la ceinture*, nul doute que cette **ingérence nouvelle** finira par répercuter d'une manière ou d'une autre sur les choix budgétaires des établissements **le pouvoir exercé par les patronats locaux sur les départements et régions**.

*Cf. La "loi organique relative aux pilotage des finances publiques" appliquant en France le Pacte budgétaire européen

Voie professionnelle : Régionalisation en cours

Les ouvertures et fermetures de sections en LP ne sont pas décidées selon les souhaits d'inscription des élèves mais établies préalablement en calibrant les filières en nombre de places et en lieux d'implantation. Actuellement, la carte des formations professionnelles et technologiques est proposée par le Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN), qui comprend des représentants de la Région et du rectorat, des élus locaux, des représentants du personnel de l'éducation nationale, des syndicats de salariés et des organisations patronales. Le vote en CAEN n'est que consultatif, la décision finale revient au Comité Technique Académique de l'éducation nationale où siègent les représentants du rectorat et des personnels. **Avec l'acte III de la décentralisation, ce sera la Région qui arrêtera la carte des formations et mettra en oeuvre le service public régional de la formation professionnelle**. Le rectorat acceptera ou non de mettre les moyens humains nécessaires aux différentes sections. Des sections pourront donc être totalement sous dépendance locale avec du personnel local : les formations en apprentissage en CFA public vont pouvoir se développer...

Décentralisation des CIO : L'orientation scolaire aspirée par l'insertion professionnelle

En 2003, la forte mobilisation des personnels des CIO avait empêché une première tentative de régionalisation. La nouvelle offensive de 2012 pour transformer les CIO en SPOTLV* régionalisé dépasse largement les projections les plus alarmistes de 2003. Avec l'instauration d'un service d'orientation unique pour tous publics, ce qui était dénoncé comme possibilités insidieuses devient explicite et même revendiqué par les régions.

L'orientation scolaire dénaturée.<dl class='spip_document_1247 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;width:500px;'>



Le transfert de l'intégralité de la compétence d'orientation aux régions, avec à la clé la décentralisation des CIO, met fin à une conception de l'orientation scolaire portée jusque là par le service public d'orientation de l'éducation nationale. Il n'est plus vraiment question de permettre aux élèves d'envisager leurs parcours en prenant en compte des intérêts liés à leur personnalité en construction, mais bien d'accorder une priorité à la perspective de leur future insertion professionnelle pour raisonner en individu qui va devoir « se vendre ». Avec la régionalisation de l'orientation et de la formation professionnelle, il s'agit bien de répondre aux demandes spécifiques et locales des entreprises.

Un service public démantelé, des personnels déboussolés et des élèves pénalisés.

Au-delà de la disparition à terme du réseau des CIO, c'est le glissement de l'accompagnement des élèves vers le placement, la maîtrise des flux et le formatage des volontés et comportements qui est programmé. Pour cela les COP seront placés sous une double tutelle**, voire devront choisir entre la fonction publique d'État et la fonction publique territoriale, pour exercer un métier dont le statut et les missions ne manqueront pas d'être revus et corrigés en profondeur (quid du statut de psychologue, du temps de travail et du concept de conseil en orientation scolaire ?). Les élèves et leur famille, et tout particulièrement ceux qui sont issus des milieux les moins favorisés, n'ont rien à gagner mais beaucoup à perdre dans cet avènement d'une orientation exclusivement tournée vers l'insertion professionnelle. Celle-ci fait fi du réel travail de contribution à la réussite scolaire, de l'aide à l'appropriation du système éducatif pour ceux qui n'en détiennent pas les clés de par leur appartenance sociale. Cette inflexion utilitariste du rôle de l'École, le MEDEF et la droite (pourtant déjà décomplexée !) en ont rêvé, la prétendue gauche est en passe de la réaliser

* "Service Public d'Orientation Tout au Long de la Vie", dans la droite ligne de la loi OFPTLV du 24 novembre 2009.

** La double tutelle créerait un précédent en assignant par convention à un fonctionnaire d'État des missions définies par les Régions. Nul doute que cette nouvelle modalité servirait d'exemple et pourrait s'appliquer à d'autres catégories de personnels.

Post-scriptum :

Page 2 du 4 pages spécial école-entreprise